

Annexes

Attestation d'assurance



Generali
 Assurance - Souscription généraliste
 12455 Paris Cedex 16

Votre contrat PROTECTION
 ENTREPRISE ET D RIDEANT
 n° AP556256

MEDIA IMMO
 124 RUE LOUIS BALDOIN
 91100 CORBEIL ESSONNES

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 16 décembre 2020

Generali certifie atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AP556256 garantit :

MEDIA IMMO
 124 RUE LOUIS BALDOIN
 91100 CORBEIL ESSONNES

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile relative à l'exercice de son activité professionnelle :

Notas de Renseignements à l'urbanisme, Droit de préemption, Gestions de combrois, Jonc puill, Alignement, Hygiène/Santé, Numérotage, Concurrence Déloyale, Actes D'IMPULSION, ICPE

TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile avec Limitation	
Tous dommages confondus	10 000 000 EUR par sinistre
Cert :	
* Tous dommages résultant de la seule responsabilité de l'employeur relatifs à l'activité professionnelle	2 000 000 EUR par année d'assurance, quel que soit le nombre de victimes
* Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
* Dommages matériels non consécutifs	500 000 EUR par sinistre
* Atteintes accidentelles à l'environnement ou à la non soumission autorisée ou réglementaire	750 000 EUR par année d'assurance

1/2

134600 - 15/05/2019 - 1402275742



Generali certifie que les services clients de la Generali Assurance sont disponibles en France du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00. Les services clients sont également disponibles en anglais du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00. Les services clients sont également disponibles en français du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00. Les services clients sont également disponibles en français du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.

Annexes

Attestation d'assurance



Attestation contrat N°AF556256

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile Après Livraison enca Professionnelle	
Tous dommages (corporels, matériels et immobiliers confondus) et frais concrets	3 000 000 EUR par année d'assurance
* Dommages matériels non consécutifs	3 000 000 EUR par année d'assurance
* Frais de restauration de l'image de marque	500 000 EUR par année d'assurance
* Biais, documents, procès et dépenses d'expertise et/ou primes (Dommages matériels et immobiliers consécutifs) y compris frais de reconnaissance	500 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	
Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Responsabilité Environnementale	
Prejudices corporels	500 000 EUR par année d'assurance
* Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Alerte Logiciel / Cyber	
Tous dommages et frais concrets	150 000 EUR par année d'assurance
* Frais de notification	50 000 EUR par année d'assurance
* Frais de notification à la réputation	50 000 EUR par année d'assurance
GARANTIE JURIDIQUE	
Défense Pénale et Recours	501 000 EUR

La présente attestation est valable pour le contrat du 01er janvier 2021 au 31 décembre 2021 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu, ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Etle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assuré. Elle est déclinée pour valeur de que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

 Karim BOUCHEM
 Directeur des Opérations

158/0017/402871710

24/2



Generali (ind), Société anonyme au capital de 491 710 000 € - Entreprise régie par le droit français - RCS Paris 338 705 334 - 152 002 963 - 02 15 00 00 00
 Generali (ind), Société anonyme au capital de 491 710 000 € - Entreprise régie par le droit français - RCS Paris 338 705 334 - 152 002 963 - 02 15 00 00 00
 Siège social : 2 rue Pénel - 75008 Paris
 Société approuvée par le Comité de Surveillance des Pratiques Commerciales de l'Union Européenne

Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)^{*}



Realisé en commande** par	Maria Lévesque
Pour le compte de	DOMINIQUE GRIEL F XAVIER LEFESQUEUR
Numéro de dossier	VEFA VILLA AMARANTE
Date de réalisation	23/04/2021

Localisation du bien	8 TRF AVENUE DES CANADIENS 78140 LE PETIT CHEVILLY
Section cadastrale	AV 189
Altitude	27.57m
Coordonnées GPS	Latitude 48.410320 - Longitude 1.074063

Désignation du vendeur	MARIGNAN RES DENCEPS
Désignation de l'acquéreur	<input type="text"/>



* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'état concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise ses services indépendamment de l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) des biens. Ceci signifie que les informations de localisation de tous les incans par le client sont obtenus à partir des données géographiques de l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) et des bases de données BASOL et BASIAS et des bases de données de l'Etat.

Document réalisé à partir des bases de données BASIAS et BASOL
(gérées par le BRAMM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie)

SOMMAIRE
<p>Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols</p> <p>Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?</p> <p>Catégorisation des sites situés à moins de 200m et entre 200m et 500m du bien</p> <p>Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien situés au sein du terrain concerné</p>

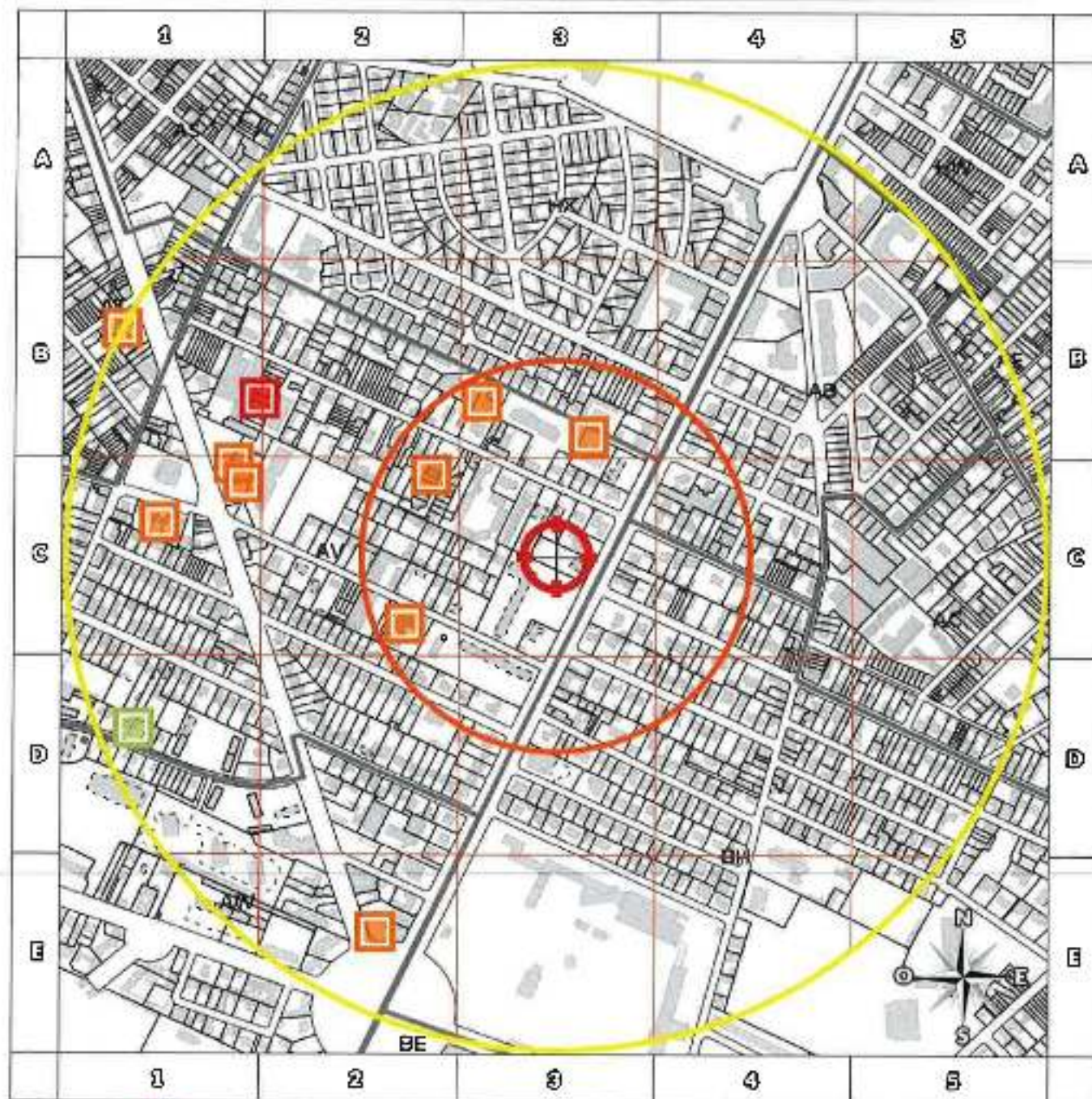
Qu'est-ce que l'ERPS ?







Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

<p>Doit-on prévoir de prochains changements ?</p>
<p>Oui : En application du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 prévu par l'article L.125-8 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'établissement de Secteurs d'Information sur les Sols, plus communément appelés les SIS et seront intégrés à l'ERPS.</p>
<p>Dans quels délais ?</p>
<p>Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2018.</p>
<p>Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?</p>
<p>Jusqu'à la mise en application progressive des nouveaux périmètres relatifs aux SIS, Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et vérifiées systématiquement par l'état à travers les bases de données BASOL et BASIAS.</p>
<p>Que signifient BASOL et BASIAS ?</p>
<p>➔ BASOL : Base de données des sites et Sols pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles aboyant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.</p> <p>➔ BASIAS : Base de données d'Activités Industrielles et Activités de Service, réalisées essentiellement à partir des archives et gérées par la BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.</p>
<p>Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?</p>
<p>Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes compétents. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques à l'échelle cadastrale.</p>
<p>Qu'est-ce qu'un site pollué ?</p>
<p>Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques consistant à éliminer des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épanchements de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contamination dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.</p>
<p>Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?</p>
<p>« A défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)</p>

Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



-  BASOL : Base de données des sites et SOUs pollués (ou ex-cadavres) en pollués
-  BASIS : un autre : Base de données d'Antiques Sites Industriels et Activités de Service
-  BASISB : Base de données d'Antiques Sites Industriels et Activités de Service
-  BASISB : Base de données d'Antiques Sites Industriels et Activités de Service
-  Implantation du bien
-  Zone de 200m autour du bien
-  Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien concerné par les pictos  .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

N°repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
B3	CEMA (Compagnie Mutuelle de Normandie)	Construction, entretien et exploitation de pontons sur marais, PVC, câbles, câbles (pour les pièces de carénage, inférieurs au carénage), pontons, pontons, pontons, pontons, pontons, pontons et pontons.	Pontons, 77 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY	121 m
B2	THOUET R.	Fabrication, usinage, assemblage, quadrillage, tôles, tôles, tôles, tôles.	Pontons, 77 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY	110 m
B9	LE PETIT-CHEVILLY ET BRETZEL STE / ex Ste LEROUX France	Entretien, réparation, peinture, impression, etc.	Orléans, 10 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY	100 m
B5	PERCINET ex M. Normand entreprise générale	Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.) Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.) Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.) Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.) Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)	Pontons, 77 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY	179 m

N°repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
B1	LES STYLIANOUX atelier de menuiserie	Commerce de gros, de détail, de détail de menuiserie en magasin spécialisé (commerce de gros de menuiserie de menuiserie).	11 novembre, 10 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY	304 m
B6	SCIERIE L'Auto-Cassee ex SA MOULIN des Appareils Industriels	Chauffage, traitement thermique, traitement de déchets, réduction de matières premières, réduction de matières premières, réduction de matières premières.	11 novembre, 17 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY	306 m
B7	SHELL FRANÇAISE SA station service SHELL	Commerce de gros, de détail, de détail de carburants en magasin spécialisé (station service de menuiserie de menuiserie).	11 novembre, 81 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY	330 m
B4	BILLARD ET BONNIER	Usinage de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)	Industrie, atelier, compagnie générale 10 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY	302 m
B8	LEUCER atelier station service	Commerce de gros, de détail, de détail de carburants en magasin spécialisé (station service de menuiserie de menuiserie).	11 novembre, 10 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY	419 m
B11	STEC chauffage	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), production et distribution de vapeur (production et distribution de vapeur).	Pontons, 77 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY	461 m
B10	STE BOUSSEFF		11 novembre, 10 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY	490 m

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
MALETRIA (Compagnie Mutuelle de Normandie)	Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)	10 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY
MALETRIA (Compagnie Mutuelle de Normandie)	Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)	10 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY
FAURIE ROUYRE	Entretien, réparation, peinture, impression, etc.	Orléans, 10 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY
STYLIANOUX SA FRANÇAISE ex SA MOULIN des Appareils Industriels	Fabrication, usinage, assemblage, quadrillage, tôles, tôles, tôles, tôles.	Orléans, 10 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY
STYLIANOUX SA FRANÇAISE ex SA MOULIN des Appareils Industriels	Fabrication, usinage, assemblage, quadrillage, tôles, tôles, tôles, tôles.	Orléans, 10 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY
COFFRETTI (Compagnie Mutuelle de Normandie)	Production et distribution de vapeur (production et distribution de vapeur), production et distribution de vapeur (production et distribution de vapeur).	10 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY
ROUBIN ET DE	Fabrication de caoutchouc synthétique (pour la fabrication de caoutchouc synthétique), production et distribution de vapeur (production et distribution de vapeur).	10 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY
KAPPA (Compagnie Mutuelle de Normandie)	Généraliste, réparation, peinture, impression, etc.	Orléans, 10 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY
FOURIER	Fabrication, usinage, assemblage, quadrillage, tôles, tôles, tôles, tôles.	Orléans, 10 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY
LORDY / ex commerce	Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.) Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.) Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)	10 rue de la République LE PETIT-CHEVILLY
HERNANDEZ	Production et distribution de vapeur (production et distribution de vapeur).	LE PETIT-CHEVILLY
DESUN - THOUET / ex usine de menuiserie	Production et distribution de vapeur (production et distribution de vapeur).	LE PETIT-CHEVILLY

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Realisé en commande** par	Media Inno
Pour le compte de	DOMINIQUE GRUEL / XAVIER LEPESCLEUR
Numéro de dossier	VEFA VILLA AMARANTE
Date de réalisation	23/04/2021

Localisation du bien	8 TER AVENUE DES CANADIENS 76140 LE PETIT QUEVILLY
Section cadastrale	AV 189
Altitude	27.57m
Données GPS	Latitude 49.415326 - Longitude 1.074983

Désignation du vendeur	MARIGNAN RESIDENCES
Désignation de l'acquéreur	<input type="text"/>

REPERES

Seules sont comprises les ICPE suivies par les DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les échantillages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, SIIA, Sanfitec, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉOLOGIE

Dans la base ont figuré les installations soumises à autorisation de mise en régime (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données gérée par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'autorisation.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être améliorées au Centre de la commune concernée, à l'aide d'un géomètre, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à des informations rendues publiques par l'Etat.

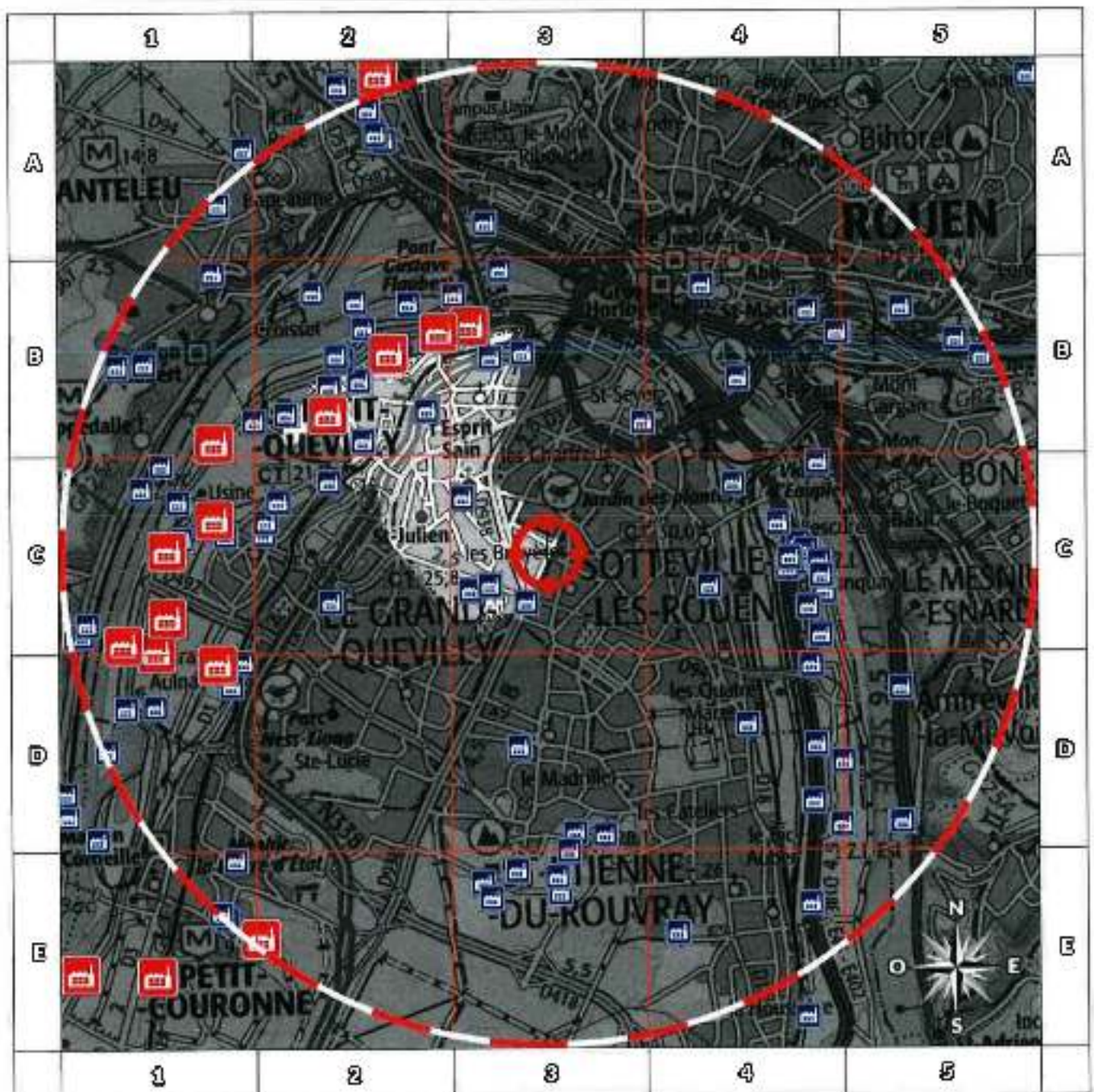
** Media Inno réalise pour sa seule représentation ICPE du client. Ceci sous réserve que les informations de localisation du bien soient valides par le client avant toutes et que les informations relatives aux les bases de données soient à jour.

SOMMAIRE


Synthèse des installations classées pour la Protection de l'Environnement.
 Cartographie des ICPE
 Inventaire des ICPE






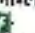
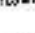
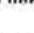

Cartographie des ICPE

Commune de LE PETIT QUEVILLY



2000m

- | | |
|--|--|
|  Ligne de haute tension |  Boisage de port |
|  Usine non classée |  Boisage de coque |
|  Oratoire |  Usinage de bois |
|  Bruit/vent de la mer |  Prise de haute tension du Bati |

Retrouvez sur cette cartographie un échantillon des installations classées pour la Protection de l'Environnement à moins de 500m du bien représentées par les pictos         

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de LE PETIT QUEVILLY

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Service Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 500m du bien					
	Coordonnées Précises	COFFRETS FINISSE SERVICES	4, rue de la Gare 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Autorisation	Non Service NON
	Coordonnées Précises	NOA-DA	4, rue de la Gare, Bât 1P 222 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Autorisation	Non Service NON
	Centre de la commune	METROPOLE ROUENNOISE	2, rue de la République 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Autorisation	Non Service OUI
	Centre de la commune	PODES	2, Les Pôles 3, Avenue d'Industrie 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Autorisation	Non Service NON
	Centre de la commune	IC AUTO PIECES (ex BUCQUET)	1146, rue Rouget de Lisle 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Autorisation	Non Service NON
	Centre de la commune	PANNEAUX SOLAI	2, rue du Général de Gaulle 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Autorisation	Non Service NON
	Valeur Initiale	UNIVAR (ex Lancelotti ex)	126, rue de la Mairie 76140 LE PETIT QUEVILLY	En cessation d'activité INCONNU	Non Service NON
	Centre de la commune	ROBATEL	65 rue Rouget de Lisle 76140 LE PETIT QUEVILLY	En cessation d'activité INCONNU	Non Service NON
	Centre de la commune	LA BOULANGERIE COCOPHE FRANCISE	74 rue du Président J.F. Kennedy 76140 LE PETIT QUEVILLY	En cessation d'activité INCONNU	Non Service NON
	Coordonnées Précises	MAGASIN GENERAL	15-19 rue Emile Dole 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Déclaration	Non Service NON
	Coordonnées Précises	RESSORTS MASSELIN	51, boulevard Yves de Gaulle - BP 232 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Déclaration	Non Service NON
	Coordonnées Précises	TRANSI CHAUFFAGE SAS	2, rue des Petits Champs 76144 LE PETIT QUEVILLY	En cessation d'activité Autorisation	Non Service NON
	Valeur Initiale	LEVEAEL	78, rue de la Mairie 76140 LE PETIT QUEVILLY	En cessation d'activité INCONNU	Non Service NON
	Coordonnées Précises	BACHELET BONNEFOND SAS	2, Les Pôles 12, rue de l'Industrie Nord 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Autorisation	Non Service NON
	Valeur Initiale	SIORE	82, boulevard Stanislas Cochin BP232 76140 LE PETIT QUEVILLY	En cessation d'activité INCONNU	Non Service NON
	Coordonnées Précises	RUBIS TERMINAL	1, rue de l'Industrie Nord 76140 LE PETIT QUEVILLY	En fonctionnement Autorisation avec avis de l'Etat	Service Sécurité OUI

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Service Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 500m du bien			
Aucun ICPE à plus de 500m du bien sur la commune LE PETIT QUEVILLY			

Descriptif des risques

Extrait des données publiques de l'Etat disponibles sur le site Geonames.gov.fr



Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique. Pour plus d'information, consultez les précautions d'usage en annexe de ce document.

Localisation



Coordonnées GPS :
 Longitude = 1.074963
 Latitude = 49.416326

GÉORISQUES
 Mieux connaître les risques sur le territoire



Informations sur la commune

Nom : LE PETIT-QUEVILLY
 Code Postal : 76140
 Département : SEINE-MARITIME
 Région : NORMANDIE

Code INSEE : 76498
 Commune dotée d'un DICRIM : Non
 Nombre d'arrêts de catastrophes naturelles : 8
 Population à la date du 21/06/2019 : 21 898

Quels risques peuvent impacter la localisation ?



Caves Souterraines



Inondation



Mouvement de terrain



Séisme
 1 - TRES FAIBLE



Sites inventaire BASIAS



Installations industrielles

Inondations (suite)

Informations historiques sur les inondations

1 événements historiques d'inondations sont identifiés dans la commune

Date de l'événement (date début / date fin)	Type d'inondation	Dommages sur le territoire national	
		Approximation du nombre de victimes	Approximation dommages matériels (€)
30/11/1993 27/01/1994	Crua pluviale (temps montés indéléterminés), rupture d'un barrage de défense. Vagues effroyables	10-99 morts	Inconnu

Inondations (suite)

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Inondation : OUI

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, il définit des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.



Zones réglementaires - PPRN Inondation

- Prescription hors zone d'aléa
- Prescription
- Interdiction
- Interdiction stricte

PPR	Aléa	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Révisé le	Annexe au PLU le	Deprescrit / annulé / abrogé le	Révisé
PPRI-Seine-Roude de Rouen	Inondation, Par une crue à débordement lent de cours d'eau	25/07/1999		20/04/2009				
PPR-Seine-Roude ROUEN Modif	Inondation, Par une crue à débordement lent de cours d'eau	10/12/2012		03/04/2013				76007/20040000

Retrait-Gonflement des sols Argileux

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau. Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ». Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétraction ou « retrait des argiles ».

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA PRÉSENCE D'ARGILE ?

Localisation exposée aux retrait-gonflement des sols argileux : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Retrait-gonflement des sols argileux : Non

Cavités Souterraines

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subite, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CAVITÉ SOUTERRAINE ?

Cavités recensées dans un rayon de 500 m : **Oui**

La carte représente les cavités présentes autour de votre localisation. Le rayon de 500m a été déterminé en fonction des historiques de mouvements de sols dus aux cavités et de ses impacts.



- Cave
- Commerce
- Naturelle
- Indéterminée
- ▲ Sulfure
- ★ Ouvrage Civil
- Ouvrage militaire
- ⊗ Puits
- Souterrain

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Cavités souterraines : **Non**

Séismes

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

QUELLE EST L'EXPOSITION SISMIQUE DE LA LOCALISATION ?

Type d'exposition de la localisation : **1 - TRES FAIBLE**

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.



- 1 (très faible)
- 2 (faible)
- 3 (modérée)
- 4 (moyenne)
- 5 (forte)

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Séismes : **Non**

Pollution des Sols, SIS et Anciens Sites Industriels

Cette rubrique recense les différents sites qui accueillent ou ont accueilli dans le passé des activités polluantes ou potentiellement polluantes. Différentes bases de données fournissent les informations sur les Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL), les Secteurs d'information sur les sols (SIS) introduits par l'article L.125-6 du code de l'environnement et les Anciens sites industriels et activités de service (ASIAS).

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE DE SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS (BASOL) ?

Localisation exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE (ASIAS) ?

Présence d'anciens sites industriels et activités de service dans un rayon de 500 m : Oui

Sur cette carte, sont indiqués les anciens sites industriels et activités de service recensés à partir des archives disponibles départementales et préfectorales.... La carte représente les implantations dans un rayon de 500 m autour de votre localisation.



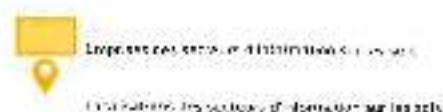
- Sites ASIAS (X) de l'adresse du site
- ⊕ Sites BASOL (X) de l'adresse du site

Pollution des Sols, SIS et Anciens Sites Industriels (suite)

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA RÉGLEMENTATION SUR LES SECTEURS D'INFORMATION DES SOLS (SIS) ?

Présence de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans un rayon de 1000 m : Oui

Sur cette carte sont indiqués les Secteurs d'Information sur les sols (SIS) publiés par l'Etat. La carte représente les SIS dans un rayon de 1000 m autour de votre localisation. Les SIS recensent les terrains où la pollution avérée du sol justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et sa prise en compte dans les projets d'aménagement.



Installations Industrielles (suite)

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRT Installations industrielles : **Oui**

Le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.



- Commune concernée par un PPRT Supplémentaire
- Commune concernée par un PPRT Supplémentaire

PPR	Aléa	Présent le	Enquête le	Approuvé le	Révisé le	Annexé au P.D.U. le	Déposé / annulé / abrogé le	Révisé
Rouge tubulés	Étathémique. Libé de suppression. Effet toxique	03/05/2010	17/12/2013	31/03/2014				
ZIP Petit et Grand Queilly	Étathémique. Libé de suppression. Effet toxique	13/12/2012	10/10/2017	25/01/2018				

Canalisations de matières dangereuses

Une canalisation de matières dangereuses schéma du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement.

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CANALISATION DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

Localisation exposée à des canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 500 m : Non

Installations Nucléaires

Une installation industrielle mettant en jeu des substances radioactives de fortes activités est réglementée au titre des « installations nucléaires de base » (INB) et est alors placée sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

LA LOCALISATION EST-ELLE CONCERNÉE PAR UNE INSTALLATION NUCLÉAIRE ?

Localisation exposée à des installations nucléaires recensées dans un rayon de 10 km : Non

Localisation exposée à des centrales nucléaires recensées dans un rayon de 20 km : Non

Installations Nucléaires

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation. Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).

QUEL EST LE POTENTIEL RADON DE LA COMMUNE DE VOTRE LOCALISATION ?

Le potentiel radon de la commune de votre localisation est : potentiel de catégorie 1 (faible)

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).



Glossaire

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Définition juridique (source : décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 et décret n° 2004-554 du 9 juin 2004)

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 a défini un partage de responsabilité entre le préfet et le maire pour l'élaboration et la diffusion des documents d'information. La circulaire d'application du 21 avril 1994 demandait au préfet d'établir un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) listant les communes à risque et, le cas échéant, un dossier communal synthétique (DCS). La notification de ce DCS par arrêté au maire concerné, devait être suivie d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) établi par le maire, de sa mise en libre consultation de la population, d'un affichage des consignes et d'actions de communication. Le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 qui complète le précédent, conforte les deux étapes-clé du DDRM et du DICRIM. Il modifie l'étape intermédiaire du DCS en lui substituant une transmission par le préfet au maire, des informations permettant à ce dernier l'élaboration du DICRIM.

Catastrophe naturelle

Définition juridique (source : guide général PPR)

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique : « sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ». La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion d'« intensité anormale » et le caractère « naturel » d'un phénomène relèvent d'une décision administrative qui déclare « l'état de catastrophe naturelle ».

Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)

Définition juridique (source : http://www.mvnv.com)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) créé par la loi du 2 février 1995 constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il est défini par les articles L562-1 et suivants du Code de l'environnement et doit être réalisé dans un délai de 3 ans à compter de la date de prescription. Ce délai peut être prorogé une seule fois de 18 mois. Le PPRN peut être modifié ou révisé. Le PPRN est une servitude d'utilité publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en terme d'indemnisations pour catastrophe naturelle. Le dossier du PPRN contient une note de présentation du contexte et de la procédure qui a été menée, une ou plusieurs cartes de zonage réglementaire délimitant les zones réglementées, et un règlement correspondant à ce zonage. Ce dossier est approuvé par un arrêté préfectoral, au terme d'une procédure qui comprend l'arrêté de prescription sur la ou les communes concernées, la réalisation d'études pour recenser les phénomènes passés, qualifier l'aléa et définir les enjeux du territoire, en concertation avec les collectivités concernées, et enfin une phase de consultation obligatoire (conseils municipaux et enquête publique). Le PPRN permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les avalanches, etc. Le PPRN relève de la responsabilité de l'État pour maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qui ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux, et les biens existants. Le PPRN peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

Pour obtenir plus de définitions merci de vous référer au glossaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://glossaire.prim.net/>.

Catastrophes Naturelles

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 8

Libellé	Code national CATNAT	Début le	Fin le	Année du	Sur la JO du
Inondations et coulées de boue	76PREF19980064	03/08/1997	03/06/1997	12/03/1998	01/07/1998
Inondations et coulées de boue	76PREF19970038	16/06/1997	17/06/1997	01/07/1997	03/07/1997
Inondations et coulées de boue	76PREF19980021	17/07/1997	17/07/1997	12/03/1998	29/03/1998
Inondations et coulées de boue	76PREF19980022	05/08/1997	06/08/1997	12/03/1998	28/03/1998
Inondations et coulées de boue	76PREF19980023	07/08/1997	07/08/1997	12/03/1998	29/03/1998
Inondations et coulées de boue	76PREF20000114	07/05/1999	07/05/1999	07/02/2000	28/02/2000
Inondations, coulées de boue, glissements et chocs météoriques liés à l'action des vagues	76PREF19990534	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	76PREF20080383	03/07/2005	04/07/2005	02/09/2006	1 ^{er} août 2006

Précautions d'usage

Ce document est une synthèse non exhaustive des risques naturels et/ou technologiques présents autour d'un lieu choisi par l'internaute. Il résulte de l'intersection géographique entre une localisation donnée et des informations aléas, administratives et réglementaires. La localisation par adresse, pointage sur la carte, ou par GPS, présente des imprécisions dues à divers facteurs : lecture du positionnement, qualité du GPS, référentiel utilisé pour la géolocalisation des données. En ce qui concerne les zonages, la précision de la représentation sur Géorisques par rapport aux cartes de zonage papier officielles n'est pas assurée et un décalage entre les couches est possible. Seules les données ayant fait l'objet par les services de l'Etat, d'une validation officielle sous format papier, font foi. Les informations mises à disposition ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière, et aucune garantie n'est apportée quant à leur aptitude à un usage particulier.

Description des données

Le site Géorisques.gouv.fr, développé par le BRGM en copropriété avec l'Etat représenté par la direction générale de la prévention des risques (DGPR), présente aux professionnels et au grand public une série d'informations relatives aux risques d'origine naturelle ou technologique sur le territoire français. L'accès et l'utilisation du site impliquent implicitement l'acceptation des conditions générales d'utilisation qui suivent.

Limites de responsabilités

Ni la DGPR, ni le BRGM ni aucune partie ayant concouru à la création, à la réalisation, à la diffusion, à l'hébergement ou à la maintenance de ce site ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect consécutif à l'accès et/ou utilisation de ce site par un internaute. Par ailleurs, les utilisateurs sont pleinement responsables des interrogations qu'ils formulent ainsi que de l'interprétation et de l'utilisation qu'ils font des résultats. La DGPR et le BRGM n'apporte aucune garantie quant à l'exactitude et au caractère exhaustif des informations délivrées. Seules les informations livrées à notre connaissance ont été transposées. De plus, la précision et la représentativité des données n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, dans la mesure où ces informations n'ont pas systématiquement été validées par la DGPR ou le BRGM. De plus, elles ne sont que le reflet de l'état des connaissances disponibles au moment de leur élaboration, de telle sorte que la responsabilité de la DGPR et du BRGM ne saurait être engagée en cas où des investigations nouvelles amèneraient à revoir les caractéristiques de certaines formations. Même si la DGPR ou le BRGM utilise les meilleures techniques disponibles à ce jour pour veiller à la qualité du site, les éléments qu'il comprend peuvent comporter des inexactitudes ou erreurs non intentionnelles. La DGPR et le BRGM remercie par avance les utilisateurs de ce site qui voudraient bien lui communiquer les erreurs ou inexactitudes qu'ils pourraient relever. Les utilisateurs de ce site consultent à leurs risques et périls. La DGPR et le BRGM ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu ni le fait que le serveur de ce site soit exempt de virus ou d'autre élément susceptible de créer des dommages. La DGPR et le BRGM peut modifier le contenu de ce site sans avertissement préalable.

Droits d'auteur

Le «Producteur» garantit au «Réutilisateur» le droit personnel, non exclusif et gratuit, de réutilisation de «l'information» soumise à la présente licence, dans le monde entier et pour une durée illimitée, dans les libertés et les conditions exprimées ci-dessous.

Vous êtes libre de réutiliser «l'information» :

- Reproduire, copier, publier et transmettre «l'information» ;
- Diffuser et redistribuer «l'information» ;
- Adapter, modifier, extraire et transformer à partir de «l'information», notamment pour créer des «informations dérivées» ;
- Exploiter «l'information» à titre commercial, par exemple en la combinant avec d'autres «informations», ou en l'incluant dans votre propre produit ou application, sous réserve de mentionner la paternité de «l'information» ;
- sa source (à minima le nom du «Producteur») et la date de sa dernière mise à jour.

Le «Réutilisateur» peut notamment s'acquiescer de cette condition en indiquant un ou des liens hypertextes (URL) renvoyant vers «l'information» et assurant une mention effective de sa paternité. Cette mention de paternité ne doit ni conférer un caractère officiel à la réutilisation de «l'information», ni suggérer une quelconque reconnaissance ou caution par le «Producteur», ou par toute autre entité publique, du «Réutilisateur» ou de sa réutilisation.

Accès et disponibilité du service et des liens

Ce site peut contenir des liens et références à des sites Internet appartenant à des tiers. Ces liens et références sont là dans l'intérêt et pour le confort des utilisateurs et ceci n'implique de la part de la DGPR ou du BRGM ni responsabilité, ni approbation des informations contenues dans ces sites.

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en commande* par	Meja memo
Pour le compte de	DOMINIQUE GRUEL F XAVIER IFFESQUEUR
Numéro de dossier	VEGA VILLA AMARANTE
Date de réalisation	23/04/2021
Localisation du bien	8 TER AVENUE DES CANADIENS 78140 LE PETIT QUEVILLY
Section cadastrale	Av 169
Altitude	27,57m
Données GPS	Latitude 48.416226 - Longitude 1.074003
Désignation du vendeur	MARIGNAN RESIDENCES
Désignation de l'acquéreur	<input type="text"/>

* Meja memo réalise, suite au décret n° 1154 du 17/04/2017, l'état des lieux de nuisances sonores aériennes de vos biens immobiliers. Ce document a pour but de vous informer sur les nuisances sonores aériennes de vos biens immobiliers et de vous proposer des solutions pour les éviter.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU RISQUE D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	Av 169
------------	--------

SOMMAIRE

Synthèse de votre Bilan des Nuisances Sonores Aériennes
 Informations utiles (à compléter)
 Géographie
 Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aires d'Urbanisme

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-8 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit sont définies en matière de bruit sonore aéroportuaire (selon l'article L112-3 du Code de l'Urbanisme) et de bruit des avions à réaction (selon l'article L112-8 du Code de l'Urbanisme) à partir des données de bruit des avions à réaction et des avions à réaction.

Ces données sont à jour et sont basées sur les informations mises à disposition par l'ONIS de l'Etat.

Adresse de l'immeuble 8 TER AVENUE DES CANADIENS 78140 LILLE-PLAQUEUILLY	Cadastrale 66166	Date à jour le
--	---------------------	----------------

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est-il dans le périmètre d'un PEB ? 1 oui non

si oui, nom de l'aéroport : révisé approuvé date :

➢ L'immeuble est-il soumis aux prescriptions de bruits aéroportuaires ? 2 oui non

si oui, les travaux de mitigation réalisés : oui non

■ L'immeuble est-il situé dans le périmètre d'un PEB ? 3 oui non

si oui, nom de l'aéroport : révisé approuvé date :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

➢ L'immeuble est-il classé dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A forte zone B forte zone C modérée zone D

1. Les zones de bruit sont définies en matière de bruit sonore aéroportuaire (selon l'article L112-3 du Code de l'Urbanisme) et de bruit des avions à réaction (selon l'article L112-8 du Code de l'Urbanisme) à partir des données de bruit des avions à réaction et des avions à réaction.

2. Les zones de bruit sont définies en matière de bruit sonore aéroportuaire (selon l'article L112-3 du Code de l'Urbanisme) et de bruit des avions à réaction (selon l'article L112-8 du Code de l'Urbanisme) à partir des données de bruit des avions à réaction et des avions à réaction.

3. Les zones de bruit sont définies en matière de bruit sonore aéroportuaire (selon l'article L112-3 du Code de l'Urbanisme) et de bruit des avions à réaction (selon l'article L112-8 du Code de l'Urbanisme) à partir des données de bruit des avions à réaction et des avions à réaction.

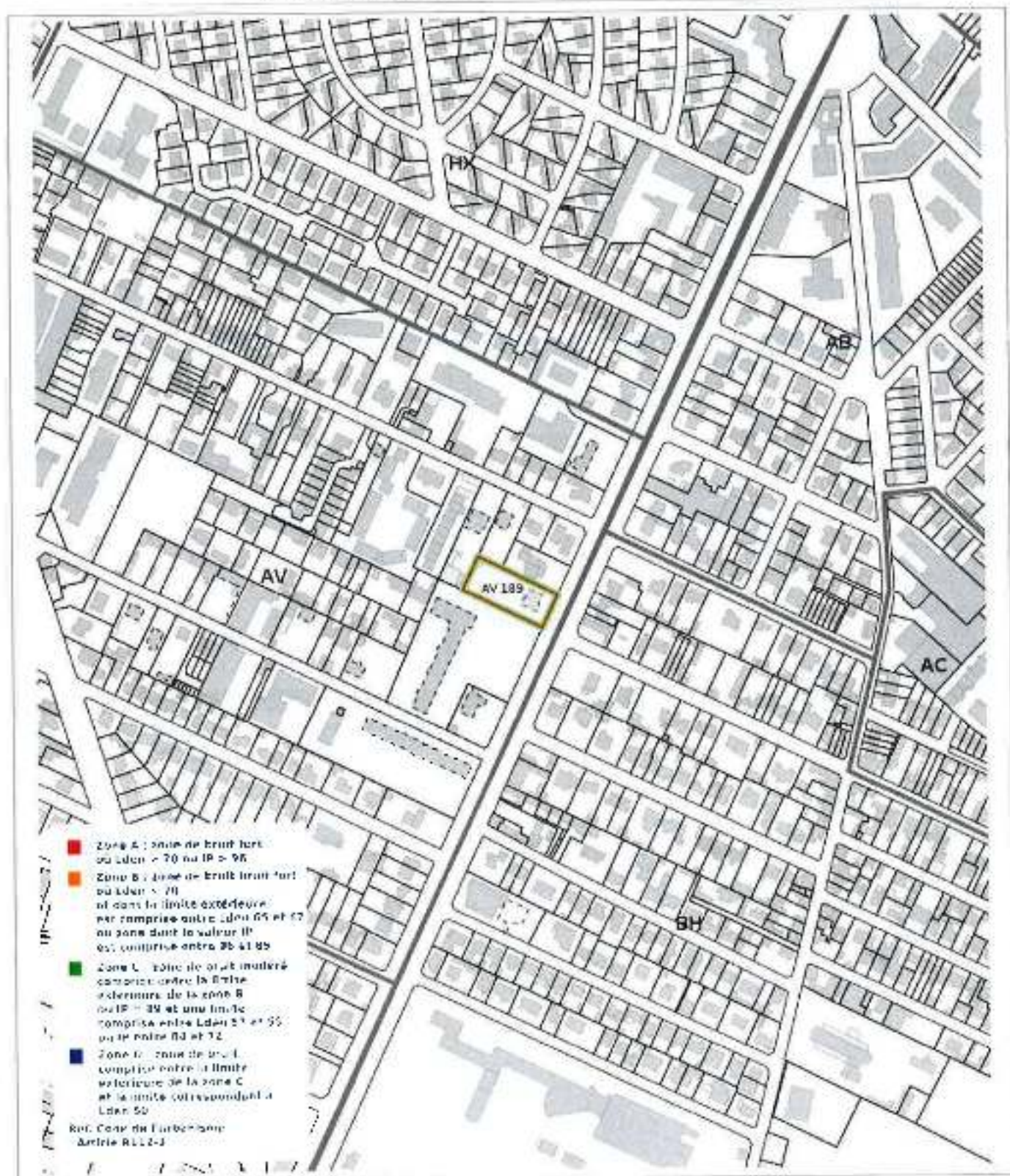
Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.ja.guyane.gouv.fr/decisions/plan-d-exposition-au-bruit>
 Plan disponible en Préfecture en Guyane de LE PETIT CUFMILY

Vendeur - Acquéreur

Vendeur	VARIGNAN RESIDENCES	
Acquéreur	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Date	29/04/2021	Fin de validité : 29/04/2021

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aéroports



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aéroport, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales autorisées dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation étroitement liés ou nécessaires à l'activité équestre	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indisponibles aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (tourisme, ...), zones résidentielles de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration d'existence mesurée ou de reconversion des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des zones ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004

